

Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 52.601 Original



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

♀ Lieu du contrôle: Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique

Boîte: 3eme étage Droite

1 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

☐ Date du contrôle:15/09/2024

Prochaine visite avant le: 15/09/2025

Agent-visiteur:
Michael Di Martino

CONCLUSION: NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre		
Nom	GROUP CONTROL SRL	
Adresse	Avenue Minerve 21/58, 1190 Forest, Belgique	
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire		
Nom	Bleeckx	
Adresse	Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique	
Installateur		
Nom		
TVA		

Identification de l'installation électrique

Adresse	Avenue du Roi 169 1190 Bruxelles Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	44792010
GRD	Sibelga
Type de locaux	Appartement

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé
Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde
Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be
TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Date d'émission : 15/09/2024 20:48:24 Page 1 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 52.601 Original



Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/10/1981 et avant le 01/06/2020

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Sibelga
Numéro de compteur	44792010
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40 A 3P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	9
Description de l'installation	Voir Photos

Date d'émission : 15/09/2024 20:48:24 Page 2 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 52.601 Original



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	
Δln	
Contrôle de l'état	ОК
Résistance de terre (Ω)	9
Isolement (MΩ)	0,14
Matériel fixe	ОК
Protection contre les contacts directs	ОК
Protection contre les contacts indirects	ОК
Protection contre les surintensités	ОК

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK

Date d'émission : 15/09/2024 20:48:24 Page 3 / 6 ebtv2



Atlas Contrôle . Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 52.601 Original



Infractions			
Catégorie	Libellé	Paragraphe	
A. Isolement			
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.	
E. Schémas			
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2	
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.	
F. Tableau électrique			
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.		
	Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.		

Remarques		
Libellé	Référence	
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6	
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15	

Date d'émission : 15/09/2024 20:48:24 Page 4 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Rapport N° 52.601 Original



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Date d'émission : 15/09/2024 20:48:24 Page 5 / 6 ebtv2



Rapport de contrôle d'une installation électrique Basse Tension Contrôle . Rapport N° 52.601

E LAC

Annexes

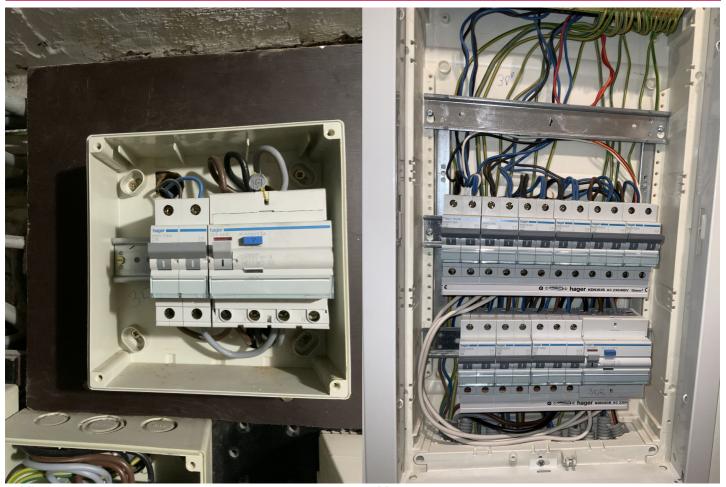


Tableau 1 Tableau 2